

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 67

9 janvier 2015

## **SOMMAIRE**

Axalta Coating Systems Luxembourg		LVS II Lux XVIII S.à r.l	3188
Holding S.à r.l 31	178	Mantovanelli S.à r.l	3177
Classis S.A 31	171	McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à	
Concordia Investments S.A 32	209	r.l	3180
DASA Luxembourg 31	173	Minerva Art Fund Management S.à.r.l	3171
Dr Liz Junio S.à r.l 31	173	Montana Capital Partners (Lux) II S.à r.l;	
Ebony Properties S.à r.l 32	208	•••••	3196
ECS Consulting 31	170	Mudo Dojang Luxembourg	3187
Elly's Jeans 31	170	Notz, Stucki Europe S.A	3177
Estrada Holding S.A 31	173	Nova Holdings S.A SPF	3216
	174	NW S 2 S.à r.l	3175
	170	Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS	3175
Europlâtre S.à r.l 31	174	Objectif Langues S.à r.l	3175
Euro Tech Machines Sàrl 31	170	Octavian S.à.r.l	3216
Expert Investor SICAV - SIF 31	170	Optimer Luxembourg 2 S.à r.l	3172
-	173	Orly Luxembourg S.A	3176
Les Maisons Hugues Oehmichen 31	172	Palaos S.à r.l	3176
	177	Pan European Real Estate Fund 2 S.A	3174
· -	171	Pantheon Holding S.à r.l	3176
Lux-Cassing S.à r.l 31	172	Peffer a Salz S.à r.l	3174
•	182	Produktvermarktung Templer S.A	3178
	171	RINNEN Constructions Générales S.àr.l.	
	209		3177



# Euro Tech Machines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 147.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014200063/10.

(140224506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

### Expert Investor SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.562.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200066/10.

(140224205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

### ECS Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R & D Comptabilité SA

Signature

Référence de publication: 2014200072/11.

(140224413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## European Technical Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 61.488.

Les comptes annuels du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200112/11.

(140223637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Elly's Jeans, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 43, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.084.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014200087/12.

(140224027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.



## Classis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 66.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014199983/9.

(140224021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

#### LMR Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.386.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014200326/11.

(140224551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

### Lux-Halal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Mme Nadia MOKHLESS épouse MAKNI / M. Mohsen MAKNI

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2014200333/12. (140223583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Minerva Art Fund Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 177.532.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue en date du 14 novembre 2014, que les résolutions suivantes ont été prises:

- approbation des états financiers couvrant les deux périodes comptables s'écoulant entre le 25 avril 2013 et le 12 mars 2014;
  - décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;
- approbation des comptes de la liquidation et décider de distribuer le boni de liquidation Minerva Art Fund Manager sàrl, tel que proposé par le liquidateur;
  - décharge est donnée aux commissaires et au liquidateur pour l'exercice de leurs mandats;
- fixation du siège social de la société, à savoir le, L-2535 Luxembourg 20, Bld Emmanuel Servais comme lieu où seront conservés les documents sociaux et les comptes de la Société pendant cinq ans à compter de la clôture de la liquidation;
  - clôture des opérations de la liquidation de la société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014199382/22.

(140222844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



## Lux-Cassing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 58.498.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

Par jugement rendu en date du 11 décembre 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LUX-CASSING Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Me Cécilia COUSQUER Le liquidateur

Référence de publication: 2014199361/17.

(140222816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

## Optimer Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.986.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la Société, qui s'est tenue le 10 décembre 2014 sous seing privé, que les associés de la Société ont décidé de procéder à la clôture de la liquidation.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Décembre 2014.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014199463/18.

(140223299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

#### Les Maisons Hugues Oehmichen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.847.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 mars 2003, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée LES MAISONS HUGUES OEHMICHEN SARL (RCS B35.847), avec siège social sis à L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Claude FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 31 mars 2003.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2014199349/19.

(140222922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



## DASA Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16b, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 164.488.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2013 zum 31.03.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200029/10.

(140224257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Dr Liz Junio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 22, rue Auguste Laval.

R.C.S. Luxembourg B 107.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200040/10.

(140224212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Estrada Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.661.

# EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Karim Van den Ende

Administrateur

Référence de publication: 2014200061/13.

(140223893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

# LEBON International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.542.

#### **EXTRAIT**

Par résolution circulaire des associés en date du 9 décembre 2014, les associés ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

- La nomination de Monsieur Fabrice Lebon né le 27 décembre 1966 à Somain (France), ayant son adresse personnelle au 4, rue Gallieni, 59493 Villeneuve d'Ascq, France, comme gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une période qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes de 2014.
- La nomination de Monsieur Olivier Descamps né le 22 juillet 1976 à Valenciennes (France) et résidant professionnellement au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une période qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2014199343/21.

(140223112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



### E.T.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200045/9.

(140224202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

### Europlâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014200114/11.

(140223835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## PERF2 SA, Pan European Real Estate Fund 2 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 162.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 octobre 2014

- Les catégories d'administrateur sont supprimées;
- La démission de Monsieur Frank ALLARD avec effet à la date de la présente assemblée est acceptée;
- Madame Christelle LANOY, née le 11 avril 1966 à F Valenciennes, Directeur des opérations de sites France et Luxembourg, avec adresse professionnelle au 40 avenue de Flandre, F -59170 Croix est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Frank ALLARD.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée devant se tenir en 2017.

Référence de publication: 2014199507/14.

(140222633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

### Peffer a Salz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 103, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.448.

Extrait des résolutions prises par les associés du 30/06/2014

1 ère résolution

Les associés constatent le changement d'adresse de Monsieur Serge Losch du 15a, rue Principale L-8540 Ospern au 62, rue de Luxembourg L-8440 Steinfort.

2 ème résolution

Les associés déclarent que le nombre des gérants est fixé à deux.

3 ème résolution

Les associés décident de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Marc Deleuze, ouvrier, né le 07/01/1959 à Braine l'Alleud demeurant à B-6700 Arlon 352, Route de Diekirch.

Les associés décident de nommer gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Serge Losch, employé, né le 5/10/1975 à Pétange, demeurant à L-8440 Steinfort 62, rue de Luxembourg.

4 ème résolution

Sur base des statuts de base, la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Référence de publication: 2014199488/20.

(140222926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



### Objectif Langues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 148.572.

Extrait des décisions des associés.

il a été décidé le transfert du siège social de la société à cette nouvelle adresse:

20 rue Eugène RUPPERT

L-2453-Luxembourg

à dater du 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199459/14.

(140222953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

# Oasis Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.568.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 3 décembre 2014

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young SA., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Ernst & Young SA, ayant son siège social à 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg. Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199457/15.

(140222431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

# NW S 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 182.117.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 novembre 2014

En date du 12 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael SULLIVAN de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat:
- de nommer Monsieur Marco BARCAGLIONI, né le 1 <sup>er</sup> décembre 1980 à Rome, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Marco BARCAGLIONI, gérant de classe A
- Monsieur Jérôme ANSELME, gérant de classe A
- Wisteria Investment Management S.à r.l, gérant de classe B
- Monsieur Gabor HIDASI, gérant de classe B
- Monsieur Onno BOUWMEISTER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2014.

NW S 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014199456/25.

(140222460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



## Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2014

Les mandats du réviseur d'entreprises agréé attribués à la société «VPC Luxembourg S.àr.l.» étant arrivés à échéance, l'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité des voix, de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Edith REIFF, née le 13 février 1968 à Ettelbruck (L) et demeurant au 23, rue de Kockelberg L-9252 Diekirch. Cette nomination prend effet à partir de l'exercice comptable 2014 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2016 et statuant sur les comptes annuels de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2014199479/17.

(140223107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

### Palaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.064.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 décembre 2014, que l'associé unique, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

La totalité des 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Monsieur Guy HARLES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Palaos Sà r.l.

Signature

Référence de publication: 2014199483/18.

(140222497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

#### Pantheon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.110.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 12 décembre 2014 (l' «Associé Unique»)

L'Associé Unique accepte la démission de Martijn Sinninghe Damsté en tant que gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2014.

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 15 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée:

- Caroline Kinyua née le 22 Février 1978 à Nairobi, Kenya, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

À Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait conforme

**Signatures** 

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014199484/19.

(140222668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



## Mantovanelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200367/9.

(140224548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

#### Limpertsberg Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200322/9.

(140223836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Notz, Stucki Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 35.060.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 06 mai 2014

Il résulte du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 6 mai 2014 que:

Le mandat d'Ernst & Young en tant que cabinet de révision agréé sera renouvelé pour une durée d'un an.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199436/13.

(140222735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

## RINNEN Constructions Générales S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Elwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.657.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales que les associés,

- Monsieur Bob RINNEN, demeurant professionnellement à 25, Ëlwenterstrooss, L-9946 BINSFELD, détenteur de 500 parts sociales
- Madame Betty RINNEN, deumeurant à 156, Porte des Ardennes, L-9145 ERPELDANGE, détenteur de 500 parts sociales
  - Madame Tessy RINNEN, demeurant à 16 Urenerweeg, L-9991 Weiswampach, détenteur de 500 parts sociales Ont cédé l'intégralité de leur parts sociales à
- DRP S.A., société anonyme, ayant son siège social au 25, Élwenterstrooss, L-9946 BINSFELD, enregistré sous le numéro RCS Luxembourg B181.349.

Suite à cette cession de parts, 5.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont détenues par DRP S.A., société anonyme, ayant son siège social au 25, Elwenterstrooss, L-9946 BINSFELD, enregistré sous le numéro RCS Luxembourg B181.349,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Binsfeld, le 8 décembre 2014.

Pour RINNEN CONSTRUCTIONS GENERALES S.à r.l.

Danièle RINNEN-PUTZ

Référence de publication: 2014199553/23.

(140222407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



## Produktvermarktung Templer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.392.

Les comptes annuels au 08.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200465/9.

(140223656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.370.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Axalta Coating Systems Dutch Holding B B.V, a Dutch private limited liability company with registered office at 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Netherlands and registered with the Register of Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55948308 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, acting pursuant to proxies given under private seal on 21 November, 2014. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

- (i) The appearing party is the sole shareholder of Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital amounting to EUR 5,000,000, with registered office at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 171.370 (the Sole Shareholder) (the Company).
- (ii) The Company's share capital is presently set at EUR 5,000,000, divided into 5,000,000 ordinary shares with a par value of EUR 1 each.

The appearing party has waived any convening notice pursuant to article 18 of the articles of association of the Company and recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Deletion of the reference of Type A/Type B managers categories of the Company and subsequent amendment to the articles of association;
- 2. Acknowledgement of the resignations of Mr. Frank Przygodda and Mrs. Caroline Hartmann and appointment of Mr. Nicolas Pigeon as additional manager of the Company; and
  - 3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) delete the current distinction between Type A/type B managers categories and to (ii) amend the articles of association of the Company (the Articles) as follows:

- Article 11 of the Articles shall henceforth have the following wording:
- " Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one manager (hereinafter the Sole Manager) or more managers (hereinafter the Board of Managers) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) may be dismissed ad nutum."

- Article 13 of the Articles shall henceforth have the following wording:
- "Art. 13. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of the Sole Manager and in case of plurality of Managers by (ii) the joint signature of any two managers and (iii) by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager, or, as the case may be, the Board of Managers, but within the limits of such power".



#### Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignations of Mr. Frank Przygodda and Caroline Hartmann with effective date as of December 3, 2014 and decides that Mr. Nicolas Pigeon, French, born on August 23, 1982 in Nancy, France and residing at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530, Luxembourg be appointed as additional manager of the Company with effective date as of December 3, 2014 for an undetermined duration. The board of managers of the Company will be represented by:

- Adrien Schrobiltgen, manager;
- Otmar Hauck, manager;
- Marco Besseling, manager;
- Nicolas Pigeon, manager.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Axalta Coating Systems Dutch Holding B B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55948308 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, agissant en vertu de procurations données sous seing privé le 21 novembre 2014. Les dites procurations resteront annexées aux présentes à des fins d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (i) Le comparant est le seul associé de Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 5.000.000 EUR, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.370 (la Société).
- (ii) Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq millions (5.000.000 EUR) divisé en cinq millions (5.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

La partie comparante renonce à l'avis de convocation en vertu de l'article 18 des statuts coordonnés de la Société et reconnaît être parfaitement au courant des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Suppression des références aux catégories de gérants de Type A/Type B de la Société et par conséquent modification des statuts de la Société;
- 2. Reconnaissance des démissions de Frank Przygodda et Caroline Hartmann et nomination de Nicolas Pigeon en tant que gérant supplémentaire de la Société; et
  - 3. Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide de (i) supprimer la distinction actuelle entre les catégories de gérants de Type A/typeB et de (ii) modifier les statuts coordonnés de la Société (les Statuts) comme suit:

- L'article 11 des Statuts sera dès lors lu comme suit:
- « Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un gérant (ci-après le Gérant Unique) ou plusieurs gérants (ci-après le Conseil de Gérance) nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est pas/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
  - Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»



- L'article 13 des Statuts sera dès lors lu comme suit:
- « Art. 13. Représentation de la Société. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature du Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants par (ii) la signature conjointe de tous deux gérants et (iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.»

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique prend connaissance des démissions de Frank Przygodda et Caroline Hartmann avec effet immédiat à partir du 3 décembre 2014 et décide que Nicolas Pigeon, français, né le 23 août 1982 à Nancy, France, et demeurant au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, soit nommé en tant que gérant supplémentaire de la Société avec effet immédiat à partir du 3 décembre 2014 pour une durée illimitée. Le conseil de gérance de la Société sera représenté par:

- Adrien Schrobiltgen, gérant;
- Otmar Hauck, gérant;
- Marco Besseling, gérant;
- Nicolas Pigeon, gérant.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont Acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Après lecture faite du document au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58501. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199830/129.

(140223647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.074.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

## THERE APPEARED:

The company McGraw-Hill Global Education UK Holdco II Limited, with registered office at McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL United Kingdom, registered with the Companies House under the number 08415653, (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, declared and requested the notary to act:

- I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B number 157.074, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 26 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 37, page 1730, on 7 January 2011.
- II.- That the capital of the private limited company McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.



III.- That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l. and that it has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the company and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

#### Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint the company FIDES (Luxembourg) S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B number 41.469, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the company and the disposal of its assets.

#### Third resolution

The Sole Shareholder gives discharge to the managers of McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l., for the performance of their mandate.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the liquidator to realise all the company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person; the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

## A COMPARU:

La société McGraw-Hill Global Education UK Holdco II Limited, ayant son siège social au McGraw-Hill House, Shoppenhangers Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 2QL, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 08415653, (l'Associée Unique),

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.I., R.C.S. Luxembourg section B numéro 157.074, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 37, page 1730, du 7 janvier 2011.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euros (100,-) chacune.
- III.- Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l. et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associée Unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire).

#### Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer la société FIDES (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.469, comme liquidateur avec les pouvoirs les



plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur est autorisé, par sa seule signature, à faire tout ce qui est nécessaire pour la liquidation de la société et la disposition de ses actifs.

#### Troisième résolution

L'Associée Unique donne décharge aux gérants de McGraw-Hill Education (Luxembourg) S.à.r.l. pour l'exercice de leur mandat.

#### Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de donner instruction au liquidateur de liquider tous les actifs de la société dans les meilleures conditions possibles et de payer toutes ses dettes.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.050,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2014. Relation GRE/2014/4884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014199377/98.

(140222214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

## LuxCloud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.090.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November,

before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of LUXCLOUD S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 151.090 incorporated pursuant to a notarial deed on 15 January 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 509 on 9 March 2010. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 10 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1706 on 2 July 2014.

The meeting opens at 9.00 CET with Mr Alexander Olliges, residing in Luxembourg in the chair.

The chairman designates Mrs Antje Reibold, residing in Luxembourg as secretary.

The meeting elects Mr Fryderyk Rdultowski, residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred seventeen thousand six hundred forty-eight euro and seventy-two cents (EUR 1,417,648.72) in order to raise it from its current amount of two million four hundred one thousand eight hundred sixty-two euro and forty-seven cents (EUR 2,401,862.47) up to three million eight hundred nineteen thousand five hundred eleven euro and nineteen cents (EUR 3,819,511.19) through the issuance of ten million eight hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-three (10,838,293) class A shares without nominal value.
- 2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at three million eight hundred nineteen thousand five hundred eleven euro and nineteen cents (EUR 3,819,511.19) represented by twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred fifty-six (29,201,156) Category A Shares without nominal value (referred to as "Ordinary Shares")."



- 3. Approval of the repurchase by the Company of its own shares from time to time up to a maximum number of seven hundred sixty-two thousand five hundred (762,500) shares in the framework of certain put option agreements entered into between the Company and certain of its shareholders during a period starting on 9 January 2017 and ending on 30 September 2017 for a fixed consideration of forty euro cents (EUR 0.40) per share subject to the conditions provided for by law;
  - 4. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That it appears from such attendance list that out of the eighteen million three hundred sixty-two thousand eight hundred sixty-three (18,362,863) Category A Shares without nominal value issued, seventeen million eight hundred eighteen thousand forty-nine (17,818,049) are present or represented at the extraordinary general meeting of shareholders or have validly voted through a voting form.
- IV. That all shareholders have been duly convened by the registered mail setting forth the agenda for the meeting and that the extraordinary general meeting of shareholders was therefore validly constituted and could validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred seventeen thousand six hundred forty-eight euro and seventy-two cents (EUR 1,417,648.72) so as to raise it from its current amount of two million four hundred one thousand eight hundred sixty-two euro and forty-seven cents (EUR 2,401,862.47), up to three million eight hundred nineteen thousand five hundred eleven euro and nineteen cents (EUR 3,819,511.19) through the issuance of ten million eight hundred thirty-eight thousand two hundred ninety-three (10,838,293) class A shares without nominal value (the "New Shares").

The subscribers subscribe the New Shares and make payment in full for each such New Shares thus subscribed by a contribution in kind of certain receivables held by them against the Company as follows:

Amount of Amount of

Amount

Subscribers	Amount of	Amount of	Amount
	receivable	New	to be
	contributed	Shares	allocated
	(in euro)	issued	to the
			share
			premium
			account
Datacenter Luxembourg S.A	230,000.00	1,533,333	29,440.04
René Beltjens	190,000.0	1,266,666	24,320.09
Private Insurer SA-NV	170,000.00	1,133,333	21,760.0 <del>4</del>
Suridam Holding SA	230,000.00	1,533,333	29,440.04
Françoise Hontoy	50,000,00	333,333	6,400.04
Six-Cloud SC	115,000.00	766,666	14,720.09
Marc Aelbrecht (New Subscriber)	75,000.00	187,500	50,475.00
Mervyn Martins	80,000.00	533,333	10,240.04
Johan Dejans	80,000.00	533,333	10,240.04
Olivier Mortelmans	60,000.00	400,000	7,680.00
Fryderyk Rdultowski (New Subscriber)	50,000.00	125,000	33,650.00
Pascal Rakovsky	80,000.00	533,333	10,240.04
Marco Houwen	80,000.00	533,333	10,240.04
Jean-François Kroonen	55,000.00	366,666	7,040.09
Gérard Scheiwen (New Subscriber)	50,000.00	125,000	33,650.00
Luc Nickels (New Subscriber)	50,000.00	125,000	33,650.00
Pascal Feller (New Subscriber)	50,000.00	125,000	33,650.00
Carlos Ramon (New Subscriber)	31,369.88	209,132	4,015.41
Lutz Berneke	30,000.00	75,000	20,190.00
Laurent Probst	40,000.00	266,666	5,120.09
Omnisource International (New Subscriber)	20,000.00	133,333	2,560.04
TOTAL	1,816,369.88	10,838,293	398,721.16

The details of the New Subscribers are as follows:



Marc Aelbrecht: 4, John F. Kennedylann, 2630 Aartselaar, Belgium

Fryderyk Rdultowski: 23, rue de Montagne, L-6136 Junglinster, Luxembourg

Gérard Scheiwen: 2 Rue d'Olingen, 6169 Eschweiler, Luxembourg

Luc Nickels: 4A Rue d'Itzig, 5231 Sandweiler, Luxembourg Pascal Feller: 21 Rue des Vignes, 5431 Lenningen, Luxembourg Carlos Ramon: 1018 Fulton Street, 94301 Palo Alto, USA

Omnisource International S.à r.l.: registered office 19, rue du Nord, L-2229 Luxembourg, registered with the RCS under B 92.924.

The total value of the contribution of one million eight hundred sixteen thousand three hundred sixty-nine euro and eighty-eight cents (EUR 1.816.369,88) made by the subscribers is contributed for a total amount of one million four hundred seventeen thousand six hundred forty-eight euro and seventy-two cents (EUR 1,417,648.72) to the share capital of the Company and for a total amount of three hundred ninety eight thousand seven hundred twenty one euro and sixteen cents (EUR 398,721.16) to the share premium account of the Company.

The value of such contribution results from a report issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The conclusion of the report is the following: "Based on our work, no facts came to our attention which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued, increased by share premium".

The above mentioned report after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing parties will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The proof of the existence of the above-referred receivables has been produced to the undersigned notary.

This resolution has been adopted as follows:

In favor: seventeen million eight hundred eighteen thousand forty-nine (17,818,049)

Against: zero (0)
Abstentions: zero (0)

Then Marc Aelbrecht, Fryderyk Rdultowski, Gérard Scheiwen, Luc Nickels, Pascal Feller, Carlos Ramon and Omnisource International S.à r.l., aforementioned, all represented by Fryderyk Rdultowski, join the general meeting and resolve together with the other shareholders on the subsequent items of the agenda. The related proxies, initialled ne varietur, by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

## Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at three million eight hundred nineteen thousand five hundred eleven euro and nineteen cents (EUR 3,819,511.19) represented by twenty-nine million two hundred and one thousand one hundred fifty-six (29,201,156) Category A Shares without nominal value (referred to as "Ordinary Shares")."

This resolution has been adopted as follows:

In favor: twenty-eight million six hundred fifty-six thousand three hundred forty-two (28,656,342)

Against: zero (0) Abstentions: zero (0)

## Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the repurchase by the Company of its own shares from time to time up to a maximum number of seven hundred sixty-two thousand five hundred (762,500) shares in the framework of certain put option agreements entered into between the Company and certain of its shareholders during a period starting on 9 January 2017 and ending on 30 September 2017 for a fixed consideration of forty euro cents (EUR 0.40) per share, subject to the conditions provided for by law;

This resolution has been adopted as follows:

In favor: twenty-eight million four hundred sixty-eight thousand eight hundred forty-two (28,468,842)

Against: zero (0)

Abstentions: hundred eighty-seven thousand five hundred (187.500) There being no further business, the meeting is closed at 17.45 CET.

#### Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately three thousand euro.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, said proxyholders signed together with the notary the present deed.

## Follows the French translation of the preceding deed

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de novembre,

par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXCLOUD S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.090, constituée selon acte notarié en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 509 du 9 mars 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1706 le 2 juillet 2014.

L'assemblée générale est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexander Olliges, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne Madame Antje Reibold, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée générale choisit Monsieur Fryderyk Rdultowski, demeurant à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La présente assemblée extraordinaire a pour ordre du jour:

## Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent dix-sept mille six cent quarante-huit euros et soixante-douze centimes (EUR 1.417.648,72) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent un mille huit cent soixante-deux euros et quarante-sept centimes (EUR 2.401.862,47) à trois millions huit cent dix-neuf mille cinq cent et onze euros et dix-neuf centimes (EUR 3.819.511,19) par l'émission de dix millions huit cent trente-huit mille deux cent quatre-vingts-treize (10.838.293) actions de catégorie A, sans valeur nominale.
- 2. Modification consécutive de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante: «La Société a un capital social de trois millions huit cent dix-neuf mille cinq cent onze euros et dix-neuf centimes (EUR 3.819.511,19) représenté par vingt-neuf millions deux cent un mille cent cinquante six (29.201.156) Actions de Catégorie A sans valeur nominale (dites «Actions Ordinaires»).»
- 3. Approbation du rachat par la Société de ses propres actions effectué de temps en temps jusqu'à un maximum de sept cent soixante-deux mille cinq cents (762.500) actions dans le cadre de certaines conventions de promesse d'achat que la Société a signé avec certains des ses actionnaires durant une période commençant le 9 janvier 2017 et se terminant le 30 septembre 2017 pour une contrepartie fixe de quarante centimes (EUR 0,40) par action et sous les conditions prévues par la loi.
  - 4. Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.
- III. Qu'il résulte de cette liste de présence que sur dix-huit millions trois cent soixante-deux mille huit cent soixante-trois (18.362.863) Actions de Catégorie A sans valeur nominale émis, dix-sept millions huit cent dix-huit mille quarante-neuf (17.818.049) sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou ont valablement voté par un bulletin de vote.
- IV. Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués par la lettre recommandée, énonçant l'ordre du jour de l'assemblée et que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a donc été valablement constituée et a pu valablement délibérer et décider de tous les points de l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre cent dix-sept mille six cent quarante-huit euros et soixante-douze centimes (EUR 1.417.648,72) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent un mille huit cent soixante-deux euros et quarante-sept centimes



(EUR 2.401.862,47) à trois millions huit cent dix-neuf mille cinq cent onze euros et dix-neuf centimes (EUR 3.819.511,19) par l'émission de dix millions huit cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-treize (10.838.293) actions de catégorie A, sans valeur nominale (les «Actions Nouvelles»).

Les souscripteurs souscrivent des Actions Nouvelles et effectuent le paiement en totalité pour chacune de ces Actions Nouvelles ainsi souscrites par un apport en nature de certaines créances détenues par eux contre la Société comme suit:

Souscripteur	Montant	Montant	Montant
	de la créance	d'Actions	à allouer
	contribué	Nouvelles	à la prime
	(en euros)	émises	d'émission
Datacenter Luxembourg S.A	230.000,00	1.533.333	29. <del>44</del> 0.04
René Beltjens	190.000.0	1.266.666	24.320,09
Private Insurer SA-NV	170.000.00	1.133.333	21.760,04
Suridam Holding SA	230.000,00	1.533.333	29.440,04
Françoise Hontoy	50.000,00	333.333	6.400,04
Six-Cloud SC	115.000,00	766.666	14.720,09
Marc Aelbrecht (Nouveau Souscripteur)	75.000,00	187.500	50.475,00
Mervyn Martins	80.000,00	533.333	10.240,04
Johan Dejans	80.000,00	533.333	10.240,04
Olivier Mortelmans	60.000,00	400.000	7.680,00
Fryderyk Rdultowski (Nouveau Souscripteur)	50.000,00	125.000	33.650,00
Pascal Rakovsky	80.000,00	533.333	10.240,04
Marco Houwen	80.000,00	533.333	10.240,04
Jean-François Kroonen	55.000,00	366.666	7.040,09
Gérard Scheiwen (Nouveau Souscripteur)	50.000,00	125.000	33.650,00
Luc Nickels (Nouveau Souscripteur)	50.000,00	125.000	33.650,00
Pascal Feller (Nouveau Souscripteur)	50.000,00	125.000	33.650,00
Carlos Ramon (Nouveau Souscripteur)	31.369,88	209.132	4.015,41
Lutz Berneke	30.000,00	75.000	20.190,00
Laurent Probst	40.000,00	266.666	5.120,09
Omnisource International (Nouveau Souscripteur)	20.000,00	133.333	2.560,04
TOTAL	1.816.369,88	10.838.293	398.721,16

Les coordonnées des Nouveaux Souscripteurs sont les suivantes:

Marc Aelbrecht: 4, John F. Kennedylann, 2630 Aartselaar, Belgium

Fryderyk Rdultowski: 23, rue de Montagne, L-6136 Junglinster, Luxembourg

Gérard Scheiwen: 2 Rue d'Olingen, 6169 Eschweiler, Luxembourg

Luc Nickels: 4A Rue d'Itzig, 5231 Sandweiler, Luxembourg Pascal Feller: 21 Rue des Vignes, 5431 Lenningen, Luxembourg Carlos Ramon: 1018 Fulton Street, 94301 Palo Alto, USA

Omnisource International S.à r.l.: siège social 19, rue du Nord, L-2229 Luxembourg, immatriculée au RCS sous B 92.924.

La valeur totale de la contribution d'un million huit cent seize mille trois cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1.816.369,88) faite par les souscripteurs est affectée pour un montant total d'un million quatre cent dix-sept mille six cent quarante-huit euros et soixante-douze centimes (EUR 1.417.648,72) au capital social de la Société et pour un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt et un euros et seize centimes (EUR 398.721,16) à la prime d'émission de la Société.

La valeur de cette contribution découle du rapport émis par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Based on our work, no facts came to our attention which will lead us to believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the par value of the Company's shares to be issued, increased by share premium" ce qui peut librement être traduit en français comme suit: «dans le cadre de notre travail, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous fait estimer que la valeur totale de l'apport en nature ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur comptable des actions de la Société qui seront émises, augmenté par la prime d'émission».

Le rapport susmentionné, paraphé par le notaire instrumentant et le mandataire des comparants, restera annexé au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.



La résolution a été prise comme suit:

En faveur: dix-sept millions huit cent dix-huit mille quarante-neuf (17.818.049)

Contre: zéro (0) Abstentions: zéro (0)

Par la suite, Marc Aelbrecht, Fryderyk Rdultowski, Gérard Scheiwen, Luc Nickels, Pascal Feller, Carlos Ramon et Omnisource International S.à r.l., susmentionnés, tous représentés par Fryderyk Rdultowski, se joignent à l'assemblée générale et votent avec les autres actionnaires sur les points suivants de l'agenda. Les procurations y afférentes, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a un capital social de trois millions huit cent dix-neuf mille cinq cent onze euros et dix-neuf centimes (EUR 3.819.511,19) représenté par vingt-neuf millions deux cent un mille cent cinquante six (29.201.156) Actions de Catégorie A sans valeur nominale (dites «Actions Ordinaires»).»

La résolution a été prise comme suit:

En faveur: vingt-huit millions six cent cinquante-six mille trois cent quarante-deux (28.656.342)

Contre: zéro (0)
Abstentions: zéro (0)

#### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rachat par la Société de ses propres actions effectué de temps en temps jusqu'à un maximum de sept cent soixante-deux mille cinq cents (762.500) actions dans le cadre de certaines conventions de promesse d'achat que la Société a signé avec certains des ses actionnaires durant une période débutant le 9 janvier 2017 et se terminant le 30 septembre 2017 pour une contrepartie fixe de quarante centimes d'euros (EUR 0,40) par action et sous les conditions prévues par la loi.

La résolution a été prise comme suit:

En faveur: vingt-huit millions quatre cent soixante-huit mille huit cent quarante-deux (28.468.842)

Contre: zéro (0)

Abstentions: cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée à 17.45 heures.

## Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, A. REIBOLD, F. RDULTOWSKI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15951. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014200335/299.

(140224032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

#### Mudo Dojang Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, R.C.S. Luxembourg F 9.703.

**§2.** Le siège de l'association est établi à Luxembourg ville. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision du comité.

Référence de publication: 2014199392/9.

(140222791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.



## LVS II Lux XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 186.475.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of the month of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

#### THERE APPEARED:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of eighteen thousand U.S Dollars (USD 18,000), having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.932 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Laura ROSSI, avocat à la cour, residing professionally at 74, rue de Merl, L-2017 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in LVS II Lux XVIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of eighteen thousand U.S Dollars (USD 18,000), having its registered office at 60, Grand Rue, L1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.475 (the "Company").

The Company was incorporated on 11 April 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1712 of 2 July 2014. The articles of association of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
  - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
- (1) Conversion of the Company into an unregulated securitisation company (société de titrisation), in accordance with the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time, in the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Conversion").
  - (2) Subsequent restatement of the articles of association of the Company (the "Articles").
  - IV. The Sole Shareholder, after due consideration, passes the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Conversion of the Company into an unregulated securitisation company (société de titrisation), in accordance with the Luxembourg law dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended from time to time, in the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Conversion").

## Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the Articles, so that from now on they read as follows:

- "Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "LVS II Lux XVIII S.à r.I." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).
- **Art. 2. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that end, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership beneficial interests, of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, beneficial interests, claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and in particular article 61 of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any



form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development, transfer, assignment and management of a portfolio of assets (including, among others, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form (except by way of public offer) and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

- **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its shareholders and it may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 5. Share capital. The Company's share capital is fixed at USD 18,000 (eighteen thousand US dollars), represented by 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).
- **Art. 9. Indivisible shares.** The Company's shares are indivisible with regard to the Company, and there may be only one owner admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of any share inter vivos to a third party must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.



The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case, the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 11. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

**Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13. Management.** The Company is managed by one or more managers appointed and revocable, ad nutum, by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders. The managers constitute the board of managers (the Board). There may be managers of the category A (the Managers A, each individually a Manager A) and managers of the category B (the Managers B, each individually a Manager B). The Board may choose from among its managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman, at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by all the managers present or represented by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time determined in a prior resolution adopted by the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Manager A and one Manager B, or by any person duly appointed to that effect by the Board.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least one Manager A and one Manager B, if applicable. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers or, if applicable, of any one Manager A and one Manager B.

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Companies Act.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14. Powers of the Board or the manager.** The Board or the Manager are vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the Board or the manager.



**Art. 15. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each share entitles its owner to one vote. Unless otherwise set out in the articles of association, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on 31 st December of each year.
- **Art. 18. Financial statements.** Each year, with reference to 31 <sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the broadest extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

- **Art. 21. Statutory auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.
- Art. 22. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.
- **Art. 23. Subordination.** Any claims which a shareholder of the Company may have against the Company (in its capacity as shareholder) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.
- **Art. 24. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).



#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant, Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A COMPARU:

LVS II Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de dix huit mille Dollars U.S. (USD 18.000), ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.932 (l'«Associé Unique»),

représentée par Maître Laura ROSSI, avocat à la cour, résidant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2017 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de LVS II Lux XVIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de dix huit mille Dollars U.S. (USD 18.000), ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.475 (la «Société»).

La Société a été constituée le 11 avril 2014 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1712 du 2 juillet 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
  - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
- (1) Conversion de la Société en société de titrisation non réglementée, conformément à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Conversion»).
  - (2) Refonte consécutive des statuts de la Société (les «Statuts»).
  - IV. L'Associé Unique, après considération, a adopté les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la Conversion de la Société en société de titrisation non réglementée, conformément à la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la «Conversion»).

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de refondre les Statuts, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

- « **Art. 1** er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "LVS II Lux XVIII S.à r.l." (la Société) ayant la qualité de société de titrisation non réglementée au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation de 2004).
- **Art. 2. Objets sociaux.** La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut à ce titre acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens ou avoirs (y compris des garanties de toute sorte), dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre



manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et en particulier par l'article 61 de la Loi sur la Titrisation, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement, le transfert, la cession et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé, entre autre, notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit (sauf par voie d'appel public) et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (sauf au public) de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tes que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. Les objets sociaux de la Société couvrent toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/Conseil (tel que défini ci-dessous).

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 18.000 (dix-huit mille dollars US) représenté par 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar US) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 8. Obligations. Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent, en aucune circonstance, être converties en obligations au porteur.



- Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société, et il ne peut y avoir qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 10. Transfert de parts sociales.** En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de toute part sociale inter vivos à un tiers non-associé doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

- **Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 13. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Il peut y avoir des gérants de catégorie A (les Gérants A, chacun individuellement un Gérant A) et des gérants de catégorie B (les Gérants B, chacun individuellement un Gérant B). Le Conseil peut choisir parmi les gérants un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, qui sera responsable pour tenir les minutes du Conseil. Le Conseil se réunira sur appel du président, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil, mais en son absence le Conseil peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation par l'accord écrit de tous les gérants par câble, télégramme, télex ou fax, e-mail ou tout autre moyen de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil à tenir à une date déterminée dans une précédente décision adoptée par la Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Les minutes de toute réunion du Conseil seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B. Des copies ou extraits de ces minutes en vue de leur production en justice ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant A et un Gérant B, ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'approbation d'au moins un Gérant A et un Gérant B, le cas échéant. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou, le cas échéant, d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



- Art. 14. Pouvoirs du Conseil ou du gérant. Le Conseil ou le Gérant ont les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou faire exécuter tous les actes de cession et d'administration dans l'intérêt social de la Société, y compris le pouvoir de transférer, céder, vendre les biens de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et les documents relevant. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sera de la compétence du Conseil ou du gérant.
- Art. 15. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque part sociale donne droit à un vote. Sauf disposition contraire dans les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

- Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice commercial net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

- Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.
- Art. 22. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et associé de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.
- **Art. 23. Subordination.** Toutes les créances qu'un associé de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité d'associé) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.
- **Art. 24. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation de 2004.»

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ledit comparant a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. LAC/2014/59014. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200339/463.

(140224422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Montana Capital Partners (Lux) II S.à r.l;, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 192.766.

### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December,

before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

mcp Annual Secondary Program II, L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland, having its address at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL16122, represented by its general partner, Montana Capital Parners Jersey (GP) II Limited, having its address at 3 <sup>rd</sup> Floor, Walker House 28-34 Hill Street St Helier Jersey, Channel Islands JE4 8PN, registered with the Companies Register of Jersey under number 115340 (the Subscriber),

hereby represented by Ms Isabelle Lemeunier, lawyer at King Wood Mallesons, Luxembourg, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

# **Section I. - Definitions**

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Montana Capital Partners (Lux) II S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;



Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

#### Section II. - Articles of association

#### Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

#### 1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Montana Capital Partners (Lux) II S.à r.l.".

## 1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

### Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

## Art. 5. Share capital.

## 5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment



of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.
- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

## Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In



addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

#### 12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### 12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the Manager(s).** A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.



**Art. 14. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

# Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

## Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting



(or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (¾) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

#### 16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

**Art. 18. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 20. Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in in its entirety by the appearing party mcp Annual Secondary Program II, L.P., which hereby subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.



All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1.400,- Euro.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1. Are appointed as Managers for an undetermined duration:
- (i) Ms Lara Lendenmann, born on 19 May 1978 in Zurich, Switzerland, with professional address at Montana Capital Partners AG, Haldenstrasse 1, 6342 Baar, Switzerland, as class A manager; and
- (ii) Castle Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered address office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152 622, as class B manager.
- 2. The Company shall have its registered office at 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois décembre,

par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

mcp Annual Secondary Program II, L.P., un limited partnership constitué en vertu des lois d'Ecosse, ayant pour siège social sis au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, immatriculé au Registrar of Companies d'Ecosse sous numéro SL16122, représenté par son general partner, Montana Capital Parners Jersey (GP) II Limited, ayant pour siège social sis au 3 <sup>rd</sup> Floor, Walker House 28-34 Hill Street St Helier Jersey, JE4 8PN, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Companies Register de Jersey sous numéro 115340 (le Souscripteur),

ici représenté par Madame Isabelle Lemeunier, juriste chez King & Wood Mallesons, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Section I. - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A (Class A Managers) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B (Class Managers) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie «Montana Capital Partners (Lux) II S.à r.l.»;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble; Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;



Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

#### **Section II. - Statuts**

### Art. 1 er . Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «Montana Capital Partners (Lux) II S.à r.l.».

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

## Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social



Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de «capital surplus»

Le Conseil est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

- Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.
- **Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite cidessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.



En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compterendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

### Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation - dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

## Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote



En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

#### 16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

**Art. 20. Liquidation.** La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015.



La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

### Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante mcp Annual Secondary Program II, L.P., qui par la présente souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de un Euro (1 EUR) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) et donc le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) se trouve dores et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400,- € euros.

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont nommés Gérants une durée illimitée:
- (i) Mme Lara Lendenmann, née le 19 Mai 1978 à Zurich, Suisse, ayant pour adresse professionnelle le Montana Capital Partners AG, Haldenstrasse 1, 6342 Baar, Suisse, en tant que gérant de catégorie A; et
- (ii) Castle Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social le 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous numéro B152 622, en tant que gérant de catégorie B.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Isabelle Lemeunier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2014. Relation: RED/2014/2468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014200362/680.

(140224452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

## Ebony Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.678.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2014.

EBONY PROPERTIES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2014200048/14.

(140224181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.



## LVS II Lux XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 181.609.

### **EXTRAIT**

En date du 11 décembre 2014 l'associé unique de la Société a décidé avec effet au 11 décembre 2014 de nommer Monsieur Paul Lawrence, avec adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour LVS II Lux XIII S.à r.l.

Référence de publication: 2014199370/15.

(140223118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

## Concordia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 53.059.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CONCORDIA INVESTMENTS S.A.» (ci-après, la «Société»), une société anonyme avec siège social à L-2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr Charles Marx, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53059, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 59 du 1 er février 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu, aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, préqualifié, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 705 du 28 septembre 2000.

La séance est présidée par Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte-Zithe.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à Luxembourg, 31, rue Sainte-Zithe.

L'Assemblée élit comme secrétaire et scrutateur Monsieur Alexandre VANCHERI, demeurant professionnellement à Luxembourg, 31, rue Sainte-Zithe.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec la procuration, paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant
- II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les 4.600 actions représentant l'intégralité du capital social de 114.100.- EUR sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.
  - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Décision de pouvoir transférer définitivement le siège social du Grand-Duché de Luxembourg vers l'étranger et modification conséquente de l'article des statuts.
  - 2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes de clôture au jour de la présente assemblée.
  - 3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge.
- 4. Transfert du siège social et de l'établissement principal de la société du Grand-Duché de Luxembourg, L-2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr Charles Marx, à I-38122 Trento Italie, Via C.Abba 2 et adoption de la nationalité italienne.
- 5. Changement de la forme sociale de société anonyme au sens du droit luxembourgeois en società a responsabilità limitata au sens du droit italien, changement de la dénomination sociale en "Investimenti Cavallino Srl".



- 6. Nomination de trois administrateurs de la société.
- 7. Autorisation à conférer à un ou plusieurs mandataires avec pouvoir de représenter la société en Italie et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès de toutes instances administratives, fiscales et autre en rapport avec le transfert du siège de la société en Italie et en particulier de procéder au dépôt et à la publication du présent acte et des statuts adoptés par les présentes en Italie et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Trento et/ou toute autre autorité italienne afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
- 8. Nomination d'un mandataire avec pouvoir de représenter la société au Luxembourg et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et de toutes instances administratives, fiscales et autre au Luxembourg, afin d'assurer la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
  - 9. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 10. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par les autorités italiennes ou toute autre instance compétente.
  - 11 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts actuels de la société pour lui permettre spécialement de transférer définitivement son siège social à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg en ajoutant un 5 <sup>ème</sup> alinéa à l'article 2 des statuts de la société de la teneur suivante:

«Le siège social pourra être transféré tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

### Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le bilan et les comptes de profits et pertes de clôture au jour de la tenue de la présente assemblée tels que présentés par le Conseil d'administration.

Lesquelles pièces resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

### Troisième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuels savoir Monsieur Michel BOURKEL, Monsieur Alexandre VANCHERI, Monsieur Serge KRAEMER et du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., et les accepte.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.

## Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L-2130 Luxembourg, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, à I-38122 Trento Italie, Via C.Abba 2 et d'adopter en conséquence la nationalité italienne de la Société, sans que ce changement de nationalité et le transfert de siège constitue d'un point de vue légal ou fiscal un changement de la personnalité juridique de la Société ou une dissolution de la Société.

L'Assemblée générale constate que cette décision a été prise en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

## Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la forme sociale de la Société qui, de société anonyme au sens du droit luxembourgeois, devient società a responsabilità limitata au sens du droit italien.

L'Assemblée générale décide encore de modifier la dénomination de la Société en "Investimenti Cavallino Srl".

## Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de confier l'administration de la Société pour une durée indéterminée à trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Paolo RANGONI, né à Trento, Italie, le 16.02.1962, demeurant à I-38121 Trento, Italie, Via Don Tommaso Dallafior.
- Monsieur Stefano RANGONI, né à Trento, Italie, le 07.03.1959, demeurant à I-38121 Trento, Italie, Località Le Valli no 15.
- Monsieur Andrea RANGONI, né à Trento, Italie, le 26.08.1971, demeurant à I-38121 Trento, Italie, Via della Ziverana no 14.



### Septième résolution

L'Assemblée générale donne mandat à Maître Domenico CAMBARERI, notaire de résidence à I-20121 Milan, Via Monte Napoleone 13, avec pouvoir de représenter la Société en Italie, de veiller à ce que la nomination des administrateurs de la Société soit dûment inscrite en Italie et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès de toutes instances administratives, fiscales et autre en rapport avec le transfert du siège de la Société en Italie et en particulier de procéder au dépôt et à la publication du présent acte et des statuts adoptés par les présentes en Italie et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de Trento et/ou toute autre autorité italienne afin d'assurer la continuation de la Société en tant que société de droit italien et la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Maître Domenico CAMBARERI, préqualifié, pourra déléguer les pouvoirs lui conférés par la présente Résolution à des personnes ou agents de son choix demeurant en Italie.

Tous les documents sociaux relatifs à la période antérieure au transfert du siège social en Italie et relatifs à la période pendant laquelle la Société avait son siège social au Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au Luxembourg.

## Huitième résolution

L'Assemblée générale donne mandat à Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B 39.844, ayant son siège social 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, et à ses représentants légaux, avec pouvoir de représenter la Société au Luxembourg et d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'effectuer toutes formalités auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et de toutes instances administratives, fiscales et autre au Luxembourg, afin d'assurer la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois et sa radiation du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec pouvoir notamment de signer tout acte ou document nécessaire ou utile et d'entreprendre toutes démarches requises par les dispositions légales luxembourgeoises aux prédites fins.

## Neuvième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société pour les adapter à la législation italienne et leur donner la teneur suivante:

### **«STATUTO**

della Societa' a responsabilita' limitata

"Investimenti Cavallino Srl"

Art. 1. È costituita una società a responsabilità limitata denominata

"Investimenti Cavallino Srl"

Art. 2. La società ha per oggetto la conduzione di qualsiasi attività inerente il settore turistico e, a tal fine, può compiere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari e finanziarie connesse con lo scopo sociale come l'acquisto, l'affittanza, il leasing di alberghi, pensioni, ristoranti, esercizi pubblici e commerciali in genere, campeggi, villaggi turistici, roulotte di ogni tipo, bungalow, agenzie di viaggi e di cambio e quant'altro, anche non specificatamente ma indirettamente inerente il settore turistico, il tutto nel rispetto delle norme di legge di volta in volta in vigore. La Società può altresì svolgere attività di consulenza in materia pubblicitaria, di organizzazione della pubblicità in genere, espressa con qualsiasi mezzo, e di assunzione di contratti di pubblicità, anche in qualità di commissionario o agente o rappresentante, sia in Italia che all'estero, e potrà svolgere attività di commissionario o agente o rappresentante, anche per conto di società aventi scopo analogo.

Essa potrà anche assumere, sia direttamente che indirettamente, interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio e, comunque, come attività non prevalente, non sussidiaria ma occasionale.

Sono comunque escluse dall'oggetto sociale le attività riservate agli intermediari finanziari, quelle riservate alle società di intermediazione mobiliare e quelle di mediazione, le attività professionali protette e comunque tutte le attività che per legge sono riservate a soggetti muniti di particolari requisiti non posseduti dalla società.

# Art. 3. La società ha sede in Trento.

Possono istituirsi e sopprimersi altrove, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, rappresentanze ed uffici.

È in facoltà dell'organo amministrativo istituire unità locali ovvero trasferire la sede sociale nell'ambito del comune ove ha sede la società.

## Art. 4. La durata della società è stabilita a tempo indeterminato.

Conseguentemente, ciascun socio ha diritto di recesso da esercitarsi nei modi e limiti di cui al successivo articolo 9, con un preavviso di almeno 180 (centottanta) giorni.



## Capitale - Partecipazioni - Finanziamenti dei soci - Recesso

**Art. 5.** Il capitale della società è di Euro 114.100.- diviso in quote a sensi di legge e può essere aumentato anche con conferimenti diversi dal denaro.

L'assemblea che delibera l'aumento del capitale può stabilire che possa essere attuato mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi, nei limiti previsti dalla legge.

Le partecipazioni al capitale sono divisibili e liberamente trasferibili per atto tra vivi e per successione a causa di morte, nel rispetto delle disposizioni di cui al successivo articolo 6.

In caso di riduzione del capitale sociale per perdite, può essere omesso, motivando le ragioni di tale omissione nel verbale dell'assemblea, il preventivo deposito presso la sede sociale della relazione e delle osservazioni di cui all'art. 2482-bis, comma 2, del codice civile.

Art. 6. Tutti i trasferimenti delle partecipazioni per atto tra vivi sono soggetti alla seguente disciplina.

Nell'ambito della nozione di "trasferimento per atto tra vivi" s'intendono compresi tutti i negozi a titolo oneroso od a titolo gratuito. In tutti i casi in cui la natura del negozio non preveda un corrispettivo ovvero il corrispettivo sia diverso dal denaro, i soci acquisteranno la partecipazione con il saldo all'offerente della somma determinata di comune accordo o, in mancanza di accordo, dall'arbitratore.

L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione da parte della stessa (previa esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

Il Socio che intende alienare tutte od in parte le proprie quote (od i diritti di opzione) a terzi è tenuto ad offrirli in prelazione a tutti gli altri Soci. Il diritto di prelazione spetta a ciascuno dei Soci in proporzione alla rispettiva partecipazione al capitale. Ove taluno dei Soci rinunciasse o non esercitasse, nel termine di cui oltre, in tutto o in parte, il diritto di prelazione, detto diritto si accresce agli altri Soci che intendono esercitarlo e ciò in via fra loro proporzionale.

L'offerta di vendita deve essere comunicata all'Organo Amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento contenente le condizioni tutte dell'offerta di vendita.

L'esercizio della prelazione dovrà essere comunicato all'Organo Amministrativo offerente con lettera raccomandata con avviso di ricevimento consegnata alle poste non oltre 20 (venti) giorni dalla data di ricevimento della comunicazione di cui al precedente comma; nel caso di rinuncia o di mancato esercizio della prelazione da parte di alcuni soltanto dei Soci e quindi di accrescimento della prelazione a favore degli altri, questi avranno, per la comunicazione dell'eventuale esercizio della prelazione accresciuta, ulteriori 20 (venti) giorni di tempo dalla scadenza del termine di 20 (venti) giorni più sopra previsto.

Se entro detti termini nessuno dei Soci avrà esercitato la prelazione per l'intero quantitativo di quote o dei diritti di opzione offerti in vendita, il Socio offerente sarà libero di alienare a terzi le proprie quote od i propri diritti di opzione.

I versamenti sulle partecipazioni sono richiesti dall'organo amministrativo nei termini e nei modi che reputa utili o convenienti.

**Art. 7.** Il domicilio dei soci, per quanto concerne i loro rapporti con la società, si intende essere, a tutti gli effetti di legge, quello risultante dal Registro delle Imprese.

I soci hanno l'obbligo di comunicare tempestivamente alla società eventuali variazioni di domicilio.

Ai fini delle comunicazioni della società ai soci e dei soci tra loro, ciascun socio comunica alla società per iscritto il proprio domicilio; ai medesimi fini, ciascun socio può altresì comunicare alla società, con la medesima modalità, il numero di telefax e/o l'indirizzo di posta elettronica.

**Art. 8.** La società potrà acquisire fondi con obbligo di rimborso presso i soci o altri soggetti controllanti, controllati, collegati o controllati da una medesima controllante, nel rispetto delle normative vigenti.

Nel rispetto delle normative vigenti la società potrà altresì effettuare, in via occasionale, finanziamenti nei confronti di soggetti controllati, controllati, collegati o controllati da una medesima controllante.

Art. 9. Il recesso è consentito nei soli casi previsti dalla legge e dal presente statuto.

Il diritto di recesso è esercitato mediante lettera raccomandata che deve essere spedita entro 15 (quindici) giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento e della partecipazione posseduta.

Se il fatto che legittima il recesso non è una delibera, esso è esercitato entro 30 (trenta) giorni dalla sua conoscenza da parte del socio, con le modalità di cui al secondo comma del presente articolo.

Il recesso deve essere esercitato dal socio recedente per l'intera partecipazione posseduta.

Il recesso non può essere esercitato, e se esercitato è privo di efficacia, se, entro 90 (novanta) giorni dalla delibera o dal fatto di cui sopra, la società revoca la delibera o annulla gli effetti del fatto che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.



#### Decisioni dei soci - Assemblea

Art. 10. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso, sono riservate alla competenza dei soci:

- l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- la nomina degli amministratori e le decisioni relative alla struttura dell'organo amministrativo, così come la determinazione del compenso spettante all'intero organo amministrativo;
  - l'eventuale nomina dell'organo di controllo e/o del revisore;
  - le modificazioni dello statuto;
- la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci.

Le decisioni dei soci possono essere adottate in assemblea ovvero, nei casi consentiti dalla legge, mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa dell'organo amministrativo.

In ogni caso le decisioni dei soci, siano esse adottate in assemblea ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, sono valide se prese con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale.

Art. 11. La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun socio siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

Adeguata informazione deve essere fornita contemporaneamente anche all'organo di controllo, ove nominato.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Qualora sia richiesto all'organo di controllo, ove nominato, di esprimersi sull'argomento oggetto della consultazione ovvero della proposta, al documento dovrà essere allegata idonea documentazione comprovante l'avvenuta consultazione ed espressione di un giudizio da parte dell'organo di controllo medesimo.

Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci e firmate dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione.

Art. 12. L'assemblea può essere convocata anche fuori della sede sociale, purché in uno dei paesi membri dell'Unione Europea.

Le convocazioni sono fatte con lettera raccomandata spedita ai soci, almeno 8 (otto) giorni prima dell'assemblea, al domicilio di cui all'art. 7.

Le convocazioni possono essere fatte con telefax o messaggio di posta elettronica inviato ai soci, almeno 5 (cinque) giorni prima dell'assemblea, al numero di telefax o all'indirizzo di posta elettronica.

Nell'avviso può essere indicato altro giorno per la seconda convocazione, qualora la prima vada deserta.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, con delega scritta, da altra persona anche non socia. Non trovano applicazione le limitazioni di cui all'art. 2372 del codice civile.

Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale, e l'amministratore unico o tutti gli amministratori e l'organo di controllo, se nominato, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti proposti. Se gli amministratori o l'organo di controllo, ove nominato, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare, a richiesta di qualunque interessato, apposita dichiarazione scritta da conservarsi agli atti della Società, nella quale dichiarano di essere stati informati della riunione e degli argomenti posti all'ordine del giorno.

L'assemblea si reputa regolarmente costituita e delibera con la maggioranza di legge.

Le delibere dell'assemblea devono constare da verbale firmato dal presidente e dal segretario o da notaio nei casi di legge; esse devono essere verbalizzate in lingua italiana e possono essere tradotte e trascritte anche in lingua inglese; prevale la versione italiana, che rappresenta quella ufficiale.

L'assemblea può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
  - b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

La riunione si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.



L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione. In loro assenza, o nel caso di intervenuti dislocati in più luoghi, l'assemblea è presieduta dalla persona nominata dagli intervenuti.

## Amministrazione - Rappresentanza

**Art. 13.** La società è amministrata, a scelta dei soci, da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un numero di membri variabile da 3 a 5, numero che viene di volta in volta determinato all'atto della nomina, unitamente alla durata in carica dell'organo amministrativo.

Gli amministratori possono anche non essere soci e sono rieleggibili.

- **Art. 14.** Ad ogni sua rinnovazione il consiglio elegge tra i suoi membri un presidente, se questi non è stato nominato con decisione dei soci; può eventualmente nominare anche uno o più vicepresidenti e un segretario (quest'ultimo non necessariamente amministratore).
- **Art. 15.** Se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori, gli altri provvedono a sostituirli purché la maggioranza sia sempre costituita da amministratori nominati dai soci. Gli amministratori così nominati restano in carica fino alla prima decisione dei soci.

Qualora per dimissioni o per altre cause venisse a cessare la maggioranza degli amministratori nominati dai soci, l'intero consiglio di amministrazione si considera decaduto con effetto dalla nomina del nuovo organo amministrativo.

Si applicano in tal caso le disposizioni di cui all'art. 2386 del codice civile per quanto applicabili.

- **Art. 16.** Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate con metodo collegiale ovvero mediante consultazione scritta o consenso espresso per iscritto, su iniziativa del presidente del consiglio di amministrazione.
- **Art. 17.** La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché a ciascun amministratore siano assicurati una adeguata informazione ed il diritto di partecipare alla decisione.

Adeguata informazione deve essere fornita contemporaneamente anche all'organo di controllo, ove nominato.

La decisione è adottata mediante sottoscrizione di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da cui risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa, nonché il termine assegnato per far pervenire l'espressione del consenso alla società. Le decisioni assumono la data di detto termine.

Le decisioni degli amministratori adottate ai sensi del presente articolo sono valide se prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica e devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente.

Art. 18. Il consiglio si raduna in forma collegiale sia presso la sede della società o anche altrove, purché in Italia o in uno dei paesi membri dell'Unione Europea ovvero, tutte le volte che il presidente lo reputi opportuno o quando ne sia fatta domanda scritta da un consigliere o dall'organo di controllo, se nominato.

La convocazione del consiglio è fatta dal presidente con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da trasmettere, almeno 3 (tre) giorni prima dell'adunanza o, nei casi di urgenza, almeno 1 (uno) giorno prima dell'adunanza a ciascun consigliere ed all'eventuale organo di controllo.

Le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. Le riunioni sono valide, anche se non convocate, quando sia intervenuta anche soltanto la maggioranza degli amministratori in carica e dei componenti dell'organo di controllo, se nominato, o tutti gli amministratori e l'organo di controllo siano stati previamente informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti proposti.

Le delibere sono prese a maggioranza assoluta di voti dei presenti. In caso di parità prevale il voto di chi presiede.

Le decisioni del consiglio di amministrazione devono essere trascritte sul libro delle decisioni degli amministratori e firmate dal presidente e dal segretario.

Il consiglio di amministrazione può svolgersi anche con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati. Il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano l'amministratore che presiede la riunione e il soggetto verbalizzante.

Il consiglio è presieduto dal presidente o, in caso di sua assenza o di riunione consiliare con intervenuti dislocati in più luoghi, dall'amministratore designato dai partecipanti.

Art. 19. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

Con decisione dei soci possono essere attribuiti agli stessi compensi e partecipazioni agli utili.

La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche, nonché dei membri dell'eventuale comitato esecutivo, è stabilita dal consiglio di amministrazione.

I soci possono determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche ed attribuire agli amministratori un'indennità di fine mandato.



- **Art. 20.** L'organo amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione della società, senza eccezioni di sorta, ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge, in modo tassativo, riserva alle decisioni dei soci.
- **Art. 21.** L'organo amministrativo può delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni a singoli amministratori o ad un comitato esecutivo, determinandone i poteri, e può nominare direttori generali, direttori e procuratori, per determinati atti o categorie di atti.
- **Art. 22.** All'amministratore unico od al presidente del consiglio di amministrazione ed ai vicepresidenti eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio.

Ai consiglieri delegati, direttori generali, direttori e procuratori eventualmente nominati è attribuita la rappresentanza della società nei limiti dei poteri conferiti.

## Organo di controllo - Revisione legale

Art. 23. I soci possono nominare un revisore legale, anche società di revisione, e/o un organo di controllo, quest'ultimo costituito, a scelta dei soci, da un sindaco unico o da un collegio sindacale.

La nomina dell'organo di controllo o del revisore legale è obbligatoria nei casi previsti dalla legge tempo per tempo vigente.

Nei casi consentiti dalla legge, l'organo di controllo esercita la revisione legale, salvo che con decisione dei soci venga nominato un revisore legale attribuendo ad esso tale funzione.

All'organo di controllo si applicano in ogni caso le disposizioni sul collegio sindacale previste per la società per azioni. In caso di nomina del collegio sindacale, questo è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti e le relative riunioni possono svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi mediante l'utilizzo di mezzi di telecomunicazione, secondo le modalità indicate dal presente statuto per il consiglio di amministrazione.

La retribuzione dei sindaci è fissata dall'assemblea all'atto della nomina. In difetto la determinazione avviene avuto riguardo ai parametri di volta in volta stabiliti dal legislatore.

## Bilancio - Riparto utili

Art. 24. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo procede alla formazione del bilancio a norma di legge.

Il bilancio è presentato ai soci entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; può essere presentato entro 180 (centottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nei casi consentiti dalla legge.

- **Art. 25.** Gli utili netti, dopo aver prelevato una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale (fino a che questa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale), vengono distribuiti ai soci, salvo che con decisione dei soci non si stabilisca diversamente.
- **Art. 26.** Il pagamento dei dividendi viene effettuato presso le casse designate dall'organo amministrativo ed entro il termine che viene annualmente fissato dall'organo amministrativo stesso, qualora non sia stato fissato con decisione dei soci.

Il diritto ai dividendi si prescrive decorso un quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili.

### Scioglimento

Art. 27. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri.

### Rinvio

Art. 28. Per tutto quanto non previsto nel presente statuto si fa riferimento alle leggi vigenti."

L'assemblée générale confirme la reprise sans limitation de tous les actifs et passifs de la société, dorénavant de nationalité italienne, existants à la date du transfert du siège social vers l'Italie et ceci sans limitation ni condition.

## Dixième résolution

Les décisions prises ci-dessus sont soumises à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par les autorités italiennes ou toute autre instance compétente.

La société sera radiée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de Commerce de la République italienne.

# Onzième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale constate que les associés actuels détenant 100% de la société "Investimenti Cavallino Srl" sont:

- Monsieur Paolo RANGONI, né à Trento, Italie, le 16.02.1962, demeurant à I-38121 Trento, Italie, Via Don Tommaso Dallafior.



- Monsieur Stefano RANGONI, né à Trento, Italie, le 07.03.1959, demeurant à I-38121 Trento, Italie, Località Le Valli no 15.
- Monsieur Andrea RANGONI, né à Trento, Italie, le 26.08.1971, demeurant à I-38121 Trento, Italie, Via della Ziverana no 14.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: BOURKEL, VANCHERI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2014. Relation: EAC/2014/17095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16/12/2014.

Référence de publication: 2014199993/378.

(140223775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

### Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 72.551.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 9 décembre 2014

- 1. Les associés prennent acte de et acceptent la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
- 2. Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199476/14.

(140222831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

## Nova Holdings S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.123.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 9 octobre 2014

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de:

- M. Romain THILLENS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange
- M. Roger KHOURI MELKI, Administrateur, demeurant 10, rue Ferneineh, Immeuble Cedrus, 1110 Achrafieh-Beyrout, Liban.
- M. Joseph HAMOD, Administrateur, demeurant 1, rue des 3 Docteurs, Immeuble Hayeck, 1110 Achrafieh-Beyrout, Liban.

Ainsi que celui de Commissaire:

- EXCOMA S.àr.l. ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour NOVA HOLDINGS S.A. - SPF

Référence de publication: 2014199449/20.

(140222385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck